

Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Et

Désignation de l'organisme :

Représenté par :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : objet de la convention

Atout France organise la formation : **Optimiser sa gestion RH avec l'IA : innover et gagner en efficacité**

Objectifs

- Comprendre l'utilité de l'IA dans la gestion des ressources humaines
- Maîtriser l'utilisation de ChatGPT pour diverses tâches RH
- Optimiser les processus de recrutement, de formation et de gestion d'équipe grâce à l'IA

Public attendu : Directeurs et Assistants Ressources Humaines, Responsables et Assistants de l'Acquisition de Talents, Responsables et Assistants Paie et Finances, Responsables et Assistants Formation et Qualification, Responsables et Assistants de la Qualité de Vie au Travail

Prérequis

- Connaissance de base des outils informatiques
- Être à l'aise avec l'usage des prompts structurés
- Avoir suivi une formation *Initiation à ChatGPT*

Démarche pédagogique

- Alternance d'apports théoriques et de travaux pratiques
- Travail individuel et en groupe sur des cas pratiques ou sur les cas d'usage de chaque participant
- Les participants travaillent directement sur ChatGPT
- Les stagiaires disposent d'un centre de ressource composé de fiches techniques très riches, claires et structurées. Elles présentent pour chaque tâche, le découpage de la pensée, le ou les prompts ainsi que les variables indispensables pour cadrer la pratique. Elles seront utilisées pour chaque atelier.
- Des dizaines de prompts adaptés aux RH dans le tourisme pour exploiter les multiples opportunités de ChatGPT
- Support : le formateur utilisera un support PowerPoint pour la partie théorique, qui est transmis en intégralité aux participants

Positionnement et évaluation

En amont de la formation, chaque participant complète un questionnaire d'évaluation des connaissances et de recueil de ses besoins et attentes. Il mesure le niveau de maturité IA du participant, ses pratiques déjà en place et ses attentes prioritaires,

Quiz de validation des acquis à la fin des demi-journées clés,

Une attestation de participation est délivrée à chaque participant.

Matériel et technologie indispensables pour participer. Les participants doivent :

- disposer d'un **ordinateur**, d'une **connexion Internet haut débit**, supportant une séance en visioconférence. Un casque audio et un micro de qualité sont également recommandés pour plus de confort.
- **avoir ouvert un compte chez <https://openai.com/> pour un usage de ChatGPT**. Un compte payant est très fortement conseillé pour un accès à ChatGPT4o et la capacité d'ajouter des documents à vos prompts [coût 20\$/mois]. Son usage vous permet d'obtenir des réponses plus élaborées ainsi que des fonctionnalités supplémentaires.

Dates : jeudi 14 et vendredi 15 janvier 2027

Durée : 14 heures

Format : à distance. Mise à disposition d'une salle de visioconférence permettant de visualiser les supports et outils de formation, de voir et d'entendre le formateur et d'interagir avec lui. Le logiciel utilisé est Teams.

Nombre de participants : 6 minimum et 10 maximum permettant un accompagnement individualisé efficace et de qualité.

Type d'action de formation article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

Formateur : Vincent VANDEVELDE

Programme : joint en annexe

Article 2 : Effectif formé

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivant :

.....
.....

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Cochez la case selon le statut de l'employeur du participant : adhérent ou non adhérent.

☐ Adhérent Atout France : frais de formation

995,00 € HT X = €
199,00 € (TVA 20 %) X = €
1 194,00 € TTC X = €

☐ Non adhérent Atout France : frais de formation

1 243,00 € HT X = €
248,60 € (TVA 20 %) X = €
1 491,60 € TTC X = €

Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise.

Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à

l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer :

.....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

Article 5 : Accessibilité

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, afin de mettre en place les dispositions nécessaires, par mail avant jeudi 7 janvier 2027, à isabelle.chevassut@atout-france.fr

Article 6 : Dédit et abandon

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à isabelle.chevassut@atout-france.fr au plus tard jeudi 7 janvier 2027, à **17h00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Paris, le

Pour l'organisme

Pour Atout France

Signature, nom et qualité du signataire

Adam OUBUIH
Directeur Général

.....

.....

Cachet de l'organisme

Pour ordre
Philippe MAUD'HUI
Directeur Observation, Qualité et
Développement Durable